



# Safety Bulletin

## juin 2006

---

### Éditorial

---

Depuis 2003, la Fondation œuvre pour l'amélioration de la sécurité dans les activités de plein air et d'aventures. Depuis le début, Eveline Lanz a marqué Safety. Elle nous quitte pour se consacrer pleinement à son cabinet de conseil et à l'enseignement dans le domaine du bien-être. Le vice-président de la Commission d'experts est René Mathys (bpa), qui connaît également Safety depuis son lancement et assure ainsi une continuité. Christian Müller prend en charge le secrétariat (beco ; 031 633 40 74 / christian.mueller@vol.be.ch).

À ce jour, 25 entreprises se sont fait certifier, auxquelles s'en sont ajoutées 10, dont 3 en Romandie et 1 au Tessin. La Fondation œuvrera aussi à l'avenir pour une amélioration constante de la sécurité. Grâce à l'engagement bénévole de nombreuses personnes et institutions, les coûts peuvent être maintenus à un niveau bas. Certains entrepreneurs se demanderont toutefois si un tel investissement se justifie. Qui peut en juger mieux qu'une entreprise certifiée :

« Le plus grand profit tiré de la certification réside au sein de l'entreprise parce que cette qualification nécessite une analyse précise des compétences, de la

responsabilité, des processus et du contrôle. Chaque collaborateur sait alors exactement ce qu'il doit faire. Toutefois, le bilan de l'utilité externe du label n'est pas entièrement établi. L'avantage en termes de marché est encore léger ; cela vaut aussi pour la conclusion de contrats d'assurance. Les principes du label doivent être ressentis, précisément parce que la sécurité absolue ne peut exister dans les activités sportives d'aventures. »

## **La sécurité légiférée**

---

Aujourd'hui, toutes les entreprises ne se font pas certifier. Ce n'est pas encore une obligation, mais cela pourrait bientôt changer. Les cantons, les assureurs et les associations (y compris Safety) doivent prendre position sur le projet de loi fédérale concernant les « guides de montagne et les organisateurs commerciaux d'activités à risque » qu'ils ont reçu de la Commission des affaires juridiques du Conseil national.

La loi prévoit une autorisation cantonale obligatoire pour le guidage et l'accompagnement de personnes à titre professionnel dans les régions rocheuses, glaciaires, de torrents ou de rivières ainsi qu'en dehors des pistes signalisées. Quiconque propose une activité de plein air ou d'aventures décrite dans la loi doit la faire certifier en conséquence pour obtenir cette autorisation.

Une entreprise certifiée par Safety in adventures peut déjà répondre par l'affirmative à toutes les questions suivantes – mais une non certifiée ?

- Vous orientez-vous vers des objectifs de protection mesurables dont le respect est suivi en permanence ?
- Faites-vous contrôler chaque année votre état de sécurité sur place par un service indépendant ?
- La certification s'obtient-elle sans l'influence d'entreprises ou d'associations ?
- Les dispositions et processus à respecter sont-ils élaborés avec des associations professionnelles reconnues ?
- Le tout est-il géré par des organismes largement soutenus, comptant parmi eux des représentants importants tels que des cantons, la Confédération, la Suva et le bpa, ainsi que l'Association Suisse d'Assurances ?

Une entreprise certifiée prend ainsi tous les aspects de la sécurité en considération. Elle satisfait déjà aujourd'hui aux exigences de la loi à venir qui soumettra les activités de plein air et d'aventures à certification. Cela correspond à la philosophie de Safety in adventures et confirme la direction prise par la Fondation. Les entreprises certifiées auront une avance sur celles qui ne feront des démarches en ce sens que sous la pression de la législation.

Dans sa prise de position, Safety œuvrera pour une mise en place aussi simple que possible de l'autorisation obligatoire prévue et pour des coûts supplémentaires les plus bas possible. La route est encore longue jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi. Nous vous informerons sur les prochaines étapes dans ce bulletin.

## **Journée de perfectionnement**

---

La dernière journée de perfectionnement a été couronnée de succès et a apporté quantité de précieuses impulsions. La prochaine journée de perfectionnement aura de nouveau lieu au D4 Business Center à Root, le vendredi 3 novembre 2006.

Notre hôte, la Suva, veillera de nouveau à ce que cette journée soit une réussite, tout en préparant une surprise. À cette occasion, Safety in adventures remercie sincèrement la Suva pour le parrainage de cette journée de perfectionnement, et en particulier Jürg Ernst et Margrit Anliker pour l'excellente organisation.

Notez dès aujourd'hui ce rendez-vous du vendredi 3 novembre 2006 dans votre agenda. Cela en vaut la peine.

## **Déclarations annuelles et d'accident**

---

En 2005, les entreprises certifiées ont employé des collaborateurs sur une période équivalente à plus de 23 000 jours et le nombre de visiteurs a dépassé les 130 000. Le nombre de visiteurs a augmenté de plus de 50 pour cent par rapport à 2004 où ils étaient à peine 85 000.

En tout, 15 déclarations d'accident sont parvenues à Safety in adventures en 2005. La plupart des accidents n'étaient pas graves et ne nécessitent aucune adaptation des exigences de sécurité de la Fondation.

## **Personnel de la Fondation**

---

Plusieurs changements ont eu lieu dans la composition du Conseil de fondation et de la Commission d'experts. Voici donc la liste des membres actuels.

### **Conseil de fondation**

René Burkhalter, président  
Brigitte Buhmann, bpa  
Markus Feller, OFSPO (2005)  
Eva Brechtbühl, Suisse Tourisme  
Andrea Müller, canton de Bâle-ville  
Nicolas Imhof, canton de Vaud  
Stefan Reichen, canton de Berne (2005), porte-parole de la fondation  
Urs Schmidig, canton de Zurich  
Mate Soso, Association Suisse d'Assurances ASA (2006)  
Pius Wedekind, Suva  
Géraldine Zuber, Fédération suisse du tourisme FST (2006)  
Markus Weiss, Swiss Outdoor Association  
Anton Draganits, Fédération suisse des sports aventure

### **Commission d'experts (CE)**

René Mathys, bpa, section Sport, vice-président de la CE  
Jürg Ernst, Suva, responsable de la Sécurité durant les loisirs

Max Etter, Office fédéral du sport (OFSP)  
Christian Müller, canton de Berne (2006) secrétariat  
Markus Weiss, Swiss Outdoor Association (SOA)  
Toni Draganits, Fédération suisse des sports aventure

## **Finances**

---

Durant ses premières années d'existence, la Fondation a prouvé par son travail qu'elle pouvait avoir du succès, même avec peu de moyens financiers. Cette preuve de performance servira de base en 2006 au président de la Fondation René Burkhalter pour engager des discussions avec différents cantons et organisations, afin de récolter des fonds supplémentaires pour le travail de la Fondation.

En 2005, le canton du Tessin a adhéré à la Fondation et a participé financièrement.

**Destinataires** : entreprises certifiées, Conseil de fondation, Patronage, Commission d'experts